

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2014

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Pascal BRUNET, Valérie EYMARD, Christine COTTIN , Nathalie DAMIDAUX, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absents excusés : Florence PESENTI

A été nommé secrétaire de séance : Francis CHEVREUX.

Approbation du procès-verbal du 17/11/2014

Approuvé à l'unanimité.

Présentation du schéma de mutualisation des communes et désignation des membres du Comité de Pilotage

Dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de chaque intercommunalité doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la CCV et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de la CCV et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. « Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

La commission « Stratégies Territoriales » de la communauté des communes a travaillé sur le schéma de mutualisation des EPCI et des communes membres préconisé par le C.G.C.T qui doit être approuvé au printemps 2015. Les délais sont courts mais il apparaît important que toutes les communes travaillent ensemble en vue d'élaborer ce schéma en y associant l'ensemble des acteurs de nos collectivités, élus et employés (des services administratifs, techniques...).

En vue d'engager le travail pour élaborer ce schéma, une présentation en est donc faite auprès du conseil municipal par un diaporama explicatif. Il est ensuite procédé à la désignation des membres du Comité de Pilotage pour la commune de St Agnan :

- Elu communautaire : M. Christophe MORINI
- Elu communautaire suppléant : M. Yves BAUDRIER
- Elu non communautaire : Mme Nathalie DAMIDAUX
- Elu non communautaire suppléant : Mme Valérie Eymard
- Technicien : Mme Sandrine Jullien Paletier

Point sur le budget réalisé – Décision modificative n°4

Il est nécessaire de rectifier le budget de la manière suivante

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D022 : Dépenses imprévues fonctionnement	7956.00 €			
D 651 : Créances admises en non valeur		3600.00€		
D673 : Titres annulés (ex antérieur)	3600€			
R 74833 : Etat compensation CET			110.00€	
R 74834 : Etat Comp. Taxe foncière			7846.00€	
TOTAL	11 556.00€	3600.00€	7956.00€	
INVESTISSEMENT				
D 020/ Dépenses imprévues Invest		987.00€		
R024 : produits des cessions		987.00€		987.00€
TOTAL		987.00€		987.00€
TOTAL GENERAL		--6969.00€		-6969.00€

Accepté à l'unanimité

Règlement intérieur de passation des Marchés Publics

Le code des marchés publics prévoit que le pouvoir adjudicateur fixe librement les modalités de passation des marchés à procédure adaptée. Il est nécessaire de définir, conformément au Code Des Marchés Publics, pour la commune de St Agnan, un règlement intérieur de passation pour tous les marchés passés selon une procédure adaptée (marchés de fournitures et de services dont le montant estimé est inférieur à 207 000 € HT et marchés de travaux dont le montant estimé est inférieur à 5 186 000 € HT).

Le règlement intérieur a pour objet d'assurer le respect des principes de la commande publique :

- liberté d'accès aux marchés publics
- égalité de traitement des candidats
- transparence des procédures

Il organise les règles de publicité et de mise en concurrence nécessaires au respect de ces principes.

Accepté à l'unanimité

Participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Le conseil municipal décide de participer financièrement pour le risque prévoyance, à compter du 1er janvier 2015, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents ; la participation mensuelle de 11 € brut sera versée à tout agent, stagiaire, titulaire ou en emploi permanent non titulaire, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, sans que cette participation ne dépasse le montant de la cotisation dû par l'agent conformément à l'article 25 du décret n°2011-1474 du 8/11/2011 susvisé ;

Dans un souci de cohésion, ce montant a été déterminé en cohérence avec celui pratiqué par les communes de Vassieux et de La Chapelle en Vercors.

Cette participation sera versée sur les bulletins de salaire des agents concernés.

Travaux SIEAV

Les travaux programmés concernant la rénovation du réseau d'eau potable du hameau des Brunets et le raccordement au réseau d'eau potable de la ferme « Carichon » ont eu lieu comme prévu cet automne.

Proposition de motion « Commune sans bois tropicaux de forêt primaire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité la « motion commune sans bois tropicaux de forêt primaire », ce qui signifie que :

- La commune renonce à utiliser du bois tropical provenant de forêt primaire pour les constructions et les aménagements extérieurs et intérieurs des bâtiments publics et pour leur mobilier, pour les mobiliers des parcs et jardins publics, places, avenues, rues ...
- La commune renonce à utiliser les essences menacées ou en voie de disparition (inscrites en annexe I, II et III de la CITES et sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature – UICN) et celles qui sont indispensables aux populations autochtones (essences présentant des intérêts alimentaires, pharmaceutiques, sociaux ou culturels).
- La commune utilisera autant que possible des bois locaux, des bois français pour soutenir notre filière bois (en récession), ou des pays limitrophes, en évitant les bois du Nord, provenant de forêts primaires tempérées ou boréales, en voie de disparition. Les bois locaux permettent toutes les alternatives aux bois tropicaux.

Questions diverses

Contrat Rivière : Yves Baudrier, ayant assisté à un premier bilan des travaux d'étude réalisés, il nous explique que les résultats tendent à dire que l'Etat de la Vernaison côté amont est meilleur que l'on ne le supposait, même si l'été la capacité épuratoire est fragilisée avec le manque de débit d'eau. Le but est bien entendu de continuer à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau de notre rivière et de mettre en valeur les bonnes pratiques.

En concertation avec les différents acteurs concernés, diverses actions vont être proposées, comme un plan pluriannuel d'entretien des berges, l'aménagement des accès à l'eau pour l'abreuvement des troupeaux, la suppression d'une partie des enrochements, la mise en place de stratégies pour la préservation des zones humides.

Ecole : Suite à la réforme des rythmes scolaires, le temps minimal de pause méridienne étant d'1h30 il est rappelé par M. Baudrier que les activités péri-éducatives commencent à 13h30. Les enfants ne mangeant pas à la cantine ne peuvent pas arriver avant l'horaire prévu dans le règlement intérieur de l'école dans l'enceinte de l'école.

Dénomination communes touristiques : celle-ci est renouvelable tous les cinq ans et apporte une aide financière conséquente aux communes détentrices de cette dénomination; pour la « décrocher », divers facteurs entrent en jeu, notamment le classement de l'office de tourisme ; celui-ci étant en cours, le renouvellement de la dénomination « commune touristique » pour notre commune, comme pour celles du canton qui l'ont demandée, est suspendue, en attendant celui de l'office du tourisme.

Inauguration aménagement de la station du Col de Rousset par le Département : Le Département de la Drôme a inauguré les travaux de réaménagement du cœur de station au Col de Rousset ce 13 décembre dernier ; les investissements sont conséquents. La place centrale devient le point central du site. L'idée est de diversifier l'offre, avec de nouvelles installations : tapis skieurs, aire de maniabilité vtt, ainsi qu'un projet « luge d'été ».

Vœux du Maire : ils auront lieu le dimanche 11 janvier à 11 h au gîte communal « La Renardière »

Etat d'avancement des travaux de la salle polyvalente: la période de désamiantage a duré deux semaines, elle a concerné le désamiantage des sols (colle des dalles de sol) ainsi que les joints de fenêtres extérieures. Les travaux de démolition ont pris le relais. Actuellement le chantier avance à un rythme très correct, il sera soumis aux aléas du climat :pour la partie extension, construction et maçonnerie en plein air se feront si le temps le permet.

Radar pédagogique : le Conseil Municipal avait choisi d'investir une nouvelle enveloppe liée à la redistribution des amendes de police pour la mise en place d'un radar pédagogique, il est arrivé en mairie, reste à déterminer l'emplacement exact de celui-ci (hameau de Rousset) et son installation prochaine.

Déneigement lotissement « La Bessée : pour faciliter le déneigement sans encombrer les voies, deux aires de stockage de neige vont être mises en place ces prochains jours.

Courrier commerçants du Col de Rousset : les commerçants du Col De Rousset souhaiteraient que la commune participe dès l'année prochaine à la décoration de la station à l'occasion des fêtes de Noël .

Parasitage des ondes radio : plusieurs personnes ont noté des désagréments récurrents de parasitage des ondes radio à plusieurs moments de la journée.

Bancs du jardin de ville : ils ont bien vécu, leur renouvellement prochain est à envisager sérieusement.

Actions en cours CCAS :

- Arbre de Noël vendredi 19 décembre à 14 h à l'école. Au programme, projection d'un dessin animé pour les petits et un film pour les plus grands, goûter avec le Père-Noël qui arrivera accompagné d'un cheval apportant les cadeaux. Ouvert à tous les enfants de la commune.
- Colis de Noël : 6 bénéficiaires cette année.
- Le CCAS a octroyé 2 aides financières pour la redevance d'ordures ménagères de foyers en difficulté.
- Subvention accordée aux Resto du cœur
- Un bon d'achat de nourriture a été accordé dernièrement à une personne.

Personnel communal : Francis Chevreux informe que Matty Algoud sera remplacée par Didier PESENTI, titulaire du permis poids lourd pour la durée de son congé maternité. Cyril Eymard assurera les services du week-end.

Plateforme bois ccv : après une interruption de travaux liés aux calculs relatifs aux fondations, les travaux peuvent dorénavant.

Séance terminée à 23h50.

Prochaine séance fixée au lundi 26/01/2015 à 20h00.

Le Maire
Christophe MORINI

Le secrétaire
Francis CHEVREUX